



Exoneration de la taxe foncière et rsa

Par **annie1**, le **01/07/2013 à 16:44**

Je suis bénéficiaire du rsa et je suis propriétaire de la maison de mes parents que j'ai hérité. Je voudrais savoir si je dois payer la taxe foncière de cette habitation où je réside actuellement. Merci de me répondre.

Par **Marion3**, le **01/07/2013 à 17:17**

Bonjour,
Même si vous êtes bénéficiaire du RSA, vous devez vous acquitter de la taxe foncière. Vous serez exonérée de la Taxe d'Habitation (si bien sûr, vous n'avez pas d'autres revenus que le RSA).
Cdt